

La Vie à défendre



Spécial n° 200

Votre cahier d'été

JUILLET - AOÛT 2017

ISSN 1240-9367

6€

LE MAGAZINE DES ADHÉRENTS DE LA CFTC

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL LE CHOIX DE LA CONSTRUCTION SOCIALE



La Vie à Défendre

www.cftc.fr

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*
C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Corinne Lamarq**
corinne.lamarq@humanis.com

humanis.com



Photo : DR



Photo : Fotolia / Frédéric Massard



5 | **ÉDITORIAL** par Philippe Louis
Le choix de la construction sociale

7 | **ACTUALITÉ**

REPÈRES Dates et chiffres clés	7
CODE DU TRAVAIL Les concertations avec le Gouvernement touchent à leur fin	8
TRANSITION ÉCOLOGIQUE De l'importance d'anticiper	11
ORANGE Dernière ligne droite avant les élections professionnelles	13
ÉDUCATION NATIONALE Nos réactions aux premières annonces	14
TÉLÉTRAVAIL Les recommandations des partenaires sociaux à l'Exécutif	15

17 | **BILLET D'HUMEUR** par Bernard Sagez
Au service de tous

18 | **PRATIQUE**

VOS DROITS Rôles et missions de la section syndicale	18
Le syndrome du choc acoustique	19
Le prélèvement à la source : ce qui nous attend... ou pas	20

21 | **LIVRET D'ÉTÉ SPÉCIAL N° 200**

Jeux thématiques	22
Nos militants ont des talents	32
Jeux thématiques	34
Solution des jeux	39

Bimestriel de la Confédération française des travailleurs chrétiens
Pour toute demande concernant un changement d'adresse ou un abonnement, merci de contacter la structure locale CFTC où vous avez réglé votre cotisation (contacts disponibles sur cftc.fr).

Directeur de la publication et de la rédaction : Philippe Louis
Rédactrice en chef : Laure Lescar
Secrétaires de rédaction : Stéphanie Baranger, Julie Lévy-Marchal
Rédacteurs : Chantal Baoutelman, Stéphanie Baranger, Laurent Barberon, Paul Mercier, Maud Vaillant
Ont collaboré à ce numéro : Kevin Arquillo, Sandy Durand, Ghislain Guala, Patrice Le Roué, Annie Toudic
Photo de couverture : Kevin Arquillo
Créateur des jeux de lettres : Motex / jeuxmotex@gmail.com

Imprimerie : Vincent Imprimeries Tours
Maquette : Ada Seferi

Responsable du développement, de la promotion et de la publicité : Laure Lescar
Promotion-publicité et abonnements payants : Claudine Lefloch-Fauvel

6 € le numéro/TVA 2,10 % incluse dans le prix
Abonnements : France (y compris DOM-TOM),
Ordinaire : 32 €, Étranger : 36 €, Associations, bibliothèques : 30 €
Adhérents, étudiants, chômeurs : 16 €

128, avenue Jean-Jaurès 93697 Pantin Cedex
Téléphone : 01 73 30 49 00 - Télécopie : 01 73 30 49 28
Site internet : www.cftc.fr
facebook.com/syndicatCFTC
Courriel : communication@cftc.fr
CPPAP 0318 S 07226 - Dépôt légal : Juillet 2017

PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org



Nos missions :

Initier la réflexion

Nourrir les débats

Partager l'actualité

Communiquer pour avancer

L'interlocuteur des acteurs de la protection sociale

Le partenaire des partenaires sociaux

Le promoteur d'une protection sociale collective et solidaire

Abonnez-vous à l@ lettre de l'INPC via notre site **inpc.fr** et recevez par courriel mensuel l'actualité de la protection sociale



PAR PHILIPPE LOUIS, PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL

LE CHOIX DE LA CONSTRUCTION SOCIALE



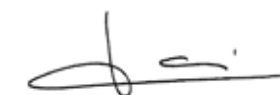
Protéger la personne dans son parcours de vie, lui permettre de s'accomplir et de mener de front et de façon harmonieuse vie professionnelle et vie de famille : telles sont les revendications phares de la CFTC. Cela implique de bénéficier de droits attachés à la personne afin de pouvoir assumer les transitions professionnelles et progresser dans sa carrière, et ce, quel que soit son statut (salarié, travailleur indépendant, ou encore affilié à une plateforme collaborative). Des dispositifs existent, mais ils sont insuffisants pour tenir compte des évolutions que connaît le monde. D'où notre proposition formulée à notre dernier Congrès, il y a deux ans déjà, de construire un nouveau contrat social. D'où aussi les réformes qu'il nous semble nécessaire de mener : réforme de la formation professionnelle qui doit tenir compte des réalités et des bouleversements en cours, réforme de l'apprentissage pour intégrer les jeunes trop souvent laissés sur le bord de la route avec

de trop faibles perspectives d'avenir, réforme du système de retraite pour assurer sa pérennité et pour plus de justice au sein des générations et entre elles, réforme des prélèvements sociaux enfin, pour donner davantage de pouvoir d'achat aux travailleurs dans un univers économique de plus en plus concurrentiel.

Dans la feuille de route publiée par le Gouvernement pour les dix-huit mois à venir, on peut déceler tous ces ingrédients. Certaines de ces réformes ont déjà été engagées ; elles doivent, notamment, déboucher sur le renforcement du compte personnel d'activité (CPA) en faveur de nouveaux droits pour les actifs. Dans les concertations qui s'ouvriront à partir de la rentrée, nous ferons, comme à notre habitude, entendre notre voix et notre différence dans le paysage syndical actuel, car il ne s'agit pas pour nous de donner un blanc-seing au Gouvernement – la CFTC ne l'a jamais fait et n'a pas l'intention de commencer – mais d'être force de propositions novatrices.

Toutes les briques pour construire notre nouveau contrat social sont là. Les organisations syndicales et patronales, fortes de leur légitimité et de leur représentativité, y semblent prêtes ; à elles désormais de s'entendre sur le mode d'emploi et sur la forme à donner à cet édifice.

Philippe Louis
Président de la CFTC



Les
rendez-vous
de la **retraite**

**Du 20 au 25
novembre 2017**

Les experts Agirc-Arrco
répondent à vos questions

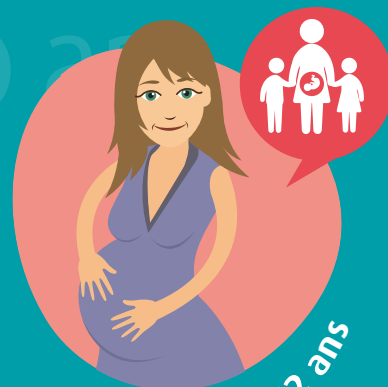
Il n'y a **pas d'âge** pour
**s'intéresser
à sa retraite**



Antoine 58 ans



Clotilde 32 ans



Valérie 42 ans

Conférences, portes ouvertes, infos pratiques :

rdv-retraite.agirc-arrco.fr

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

Avec l'Agirc et l'Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour votre retraite complémentaire :
AG2R LA MONDIALE • AGRICA • APICIL • AUDIENS • B2V • HUMANIS • IRCEM • IRP AUTO • KLESIA • MALAKOFF MÉDÉRIC • PRO BTP

AGENDA

15 septembre 2017
LA CFTC S'EXPOSE
À STRASBOURG

La CFTC repart à la rencontre du public. Le 15 septembre, à Strasbourg (Bas-Rhin), des experts en droit du travail accueilleront les passants dans des stands aux couleurs de notre organisation. Spécificité de ce village : la présence du groupe des Jeunes CFTC. Renseignement : villagecftc@cftc.fr

16 et 17 septembre 2017
RDV PLACE D'ÉNA

Pour la 34^e édition des Journées européennes du patrimoine, les 16 et 17 septembre, faites un tour au Cese ! Cette année, le Conseil économique social et environnemental, place d'Éna, à Paris, ouvre ses portes au public sur le thème de la jeunesse. De 10 à 17 heures, le palais d'Éna abritera des conférences, débats, expositions, visites et animations pour les enfants. Ne manquez pas non plus les échanges avec des membres du Cese et en particulier avec les représentants de la CFTC ! Renseignement : www.lecese.fr/content/les-journees-europeennes-du-patrimoine-au-cese

Du 16 au 22 septembre 2017
SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA MOBILITÉ

Depuis quinze ans, la Semaine européenne de la mobilité a pour but de promouvoir et d'encourager les changements individuels dans les habitudes de mobilité pour réduire les émissions de gaz à effets de serre dans les villes. Renseignement : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/16e-edition-semaine-europeenne-mobilite

Du 9 au 13 octobre 2017
14^E SEMAINE POUR LA
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

« Un management de qualité, ça s'apprend ? » Les échanges de la 14^e Semaine pour la qualité de vie au travail tenteront d'y répondre. Du 9 au 13 octobre prochain, dans toute la France, le réseau Anact-Aract (associations nationale ou régionales pour l'amélioration des conditions de travail) organise des événements qui visent à sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde du travail aux nombreux aspects de la qualité de vie au travail. Renseignement : www.anact.fr/14eme-semaine-pour-la-qualite-de-vie-au-travail

STATISTIQUES

EMPLOI - SALAIRES

➤ **Chômage, y compris DOM**
(au sens du BIT)
9,6 % (1^{er} trimestre 2017)

➤ **Smic mensuel brut en euros**
pour 151,67 h de travail
1 480,27 € (janvier 2017)

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

➤ **Croissance économique**
(évolution du PIB)
+ 0,5 % (1^{er} trimestre 2017, chiffre du 23 juin)

➤ **Inflation**
+ 0,0 % (juin 2017)

➤ **Consommation des ménages**
+ 0,0 % (1^{er} trimestre 2017, chiffre du 23 juin)

Source : Insee



EN HAUSSE

EMPLOI SALARIÉ

L'emploi salarié a augmenté de 0,4 % au premier trimestre 2017, selon des chiffres publiés le 13 juin 2017. Autrement dit, 89 700 postes de salariés ont été créés sur cette période et 284 100 postes l'ont été en un an : + 1,4 % dans le privé et + 0,5 % dans la fonction publique. Source : Insee, Dares et Acoff

EMPLOI À DOMICILE

Le nombre d'heures déclarées par des particuliers employant des personnes à domicile a augmenté de 1,5 % au premier trimestre 2017. C'est la première fois depuis cinq ans. L'augmentation concerne aussi bien la garde d'enfant que le ménage ou le jardinage. Source : Acoff



EN BAISSÉ

SANTÉ AU TRAVAIL

Le nombre d'accidents du travail en France a diminué de 15,3 % entre 2001 et 2015. Mais le nombre d'accidents du travail touchant des femmes a augmenté de 28 % sur la période. Source : Anact, Cnam

CLIMAT

Les émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, etc.) de la France ont baissé de 16 % entre 1990 et 2014, quand ceux de l'Union européenne ont diminué de 24 %. Source : Citepa

RÉFORME DU DROIT DE TRAVAIL

CONCERTATIONS : LES POSITIONS DÉFENDUES PAR LA CFTC

LA CFTC A DÉJÀ ÉTÉ REÇUE SIX FOIS PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DANS LE CADRE DES CONCERTATIONS SUR LA RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL. CENDANT, C'EST SUR LES TEXTES MÊMES DES ORDONNANCES, DONT L'ADOPTION EN CONSEIL DES MINISTRES EST PRÉVUE FIN SEPTEMBRE, QUE LA CFTC POURRA SE PRONONCER.



> Le 5 juillet 2017, Philippe Louis et Bernard Sagez ont été reçus au ministère du Travail.

Ayant toujours privilégié la négociation comme mode de construction sociale, la CFTC accueille favorablement l'ambition du Gouvernement de rénover notre modèle social en étroite concertation avec les partenaires sociaux. Toutefois, les réunions au ministère du Travail ont porté sur la loi d'habilitation à prendre les ordonnances et non sur les ordonnances elles-mêmes, dont les contours restent à préciser. C'est au moment de leur présentation aux

instances paritaires consultatives début septembre (voir encadré pages suivantes) que la CFTC pourra se prononcer à leur sujet.

1 Articulation entre accords de branche¹, accords d'entreprise et Code du travail

Sur ce sujet, la CFTC milite pour le rôle régulateur de la branche et œuvre à son renforcement. La Confédération considère que les six thèmes de négociation réservés à la branche

composent un noyau dur indispensable à cette dernière pour remplir son rôle de protection des droits des salariés et de régulation de la concurrence. Ces thèmes sont les classifications, les salaires minima, les garanties collectives complémentaires, la mutualisation des fonds pour la formation, la pénibilité, et l'égalité professionnelle.

Renforcer la branche passe, pour la CFTC, par l'ajout d'un septième thème : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et ce, pour

plusieurs raisons. D'une part du fait de l'impact important des dimensions environnementales et de gouvernance de l'activité économique sur la sphère sociale. Ainsi, la RSE favoriserait la participation des salariés dans la gestion des entreprises, mais aussi les politiques d'investissements responsables et de prévention des risques. D'autre part la RSE ne pourra être efficace dans la transition écologique et énergétique que si elle est mise en œuvre au niveau de la branche, celle-ci assurant une mission transversale et d'intérêt général.

Le renforcement de la branche passe aussi par la notion d'« ordre public conventionnel ». La CFTC défend ainsi la possibilité pour la branche de définir librement les sujets dont elle souhaite s'emparer au-delà des six thèmes qui lui sont réservés par la loi, mentionnés ci-dessus.

Pour les thèmes renvoyés, par la loi, à la négociation collective, mais qui dans les faits ne font pas l'objet d'un accord d'entreprise, les « dispositions supplétives » s'appliquent. Pour la CFTC, ces dernières doivent renvoyer à l'accord de branche. En tout état de cause, elles ne doivent pas permettre à l'employeur de fixer les règles unilatéralement.

2 Organisation des institutions représentatives du personnel (IRP)²

Le Gouvernement envisage la fusion du CE, des DP et du CHSCT en une nouvelle instance unique, voire l'intégration de la fonction assurée par le DS, à savoir la négociation, dans cette instance. La CFTC rappelle que les IRP ont chacune une histoire, une spécificité, et qu'elles ont fait preuve de leur utilité, du moins dans les entreprises d'une certaine taille. Et que, par conséquent, les supprimer au profit d'une seule n'est pas une question simple et facile.

Cela étant, la Confédération conçoit que la multiplication des structures soit susceptible en pratique de constituer un frein à un dialogue social de qualité. C'est pourquoi elle voit dans le regroupement des IRP l'opportunité de limiter la dilution de l'information. Mieux informés, et de façon plus globale, les

représentants du personnel auront, d'après la CFTC, une meilleure visibilité et donc une action plus cohérente.

Cependant, la Confédération alerte sur la confusion que pourrait entraîner ce regroupement pour des représentants du personnel devenus polyvalents, donc non spécialistes des conditions de travail. Elle réclame des mesures qui permettent d'éviter cet écueil. Elle tient à ce que cette fusion n'aboutisse pas à la dissolution, voire la suppression, du traitement des questions de santé-sécurité-conditions de travail. Cela a pu être en effet observé lorsque des délégués du personnel ont la responsabilité de ces missions dans les entreprises de moins de 50 salariés. Quoi qu'il en soit, concernant les IRP, la CFTC défend avec fermeté plusieurs revendications :

- le regroupement des IRP ne doit pas conduire à un appauvrissement de leurs prérogatives et moyens ; la Confédération concevrait difficilement que le budget de la nouvelle instance unique soit égal à celui de l'actuel CE, dans l'hypothèse, par exemple, où certaines des expertises de l'actuel CHSCT seraient imputées sur ce budget ;
- il doit être possible de maintenir, par accord collectif, des IRP séparées et les attributions et moyens de la législation actuelle ;
- l'intégration de la fonction de négociation (actuellement réservée au délégué syndical, acteur historique) dans la nouvelle instance ne doit pas conduire à exclure de la négociation le délégué syndical quand il est présent dans l'entreprise ;
- la négociation doit pouvoir s'engager dès lors que le négociateur est, sous une quelconque forme, un acteur mandaté par une organisation syndicale représentative.

Par ailleurs, la CFTC se dit certaine qu'il ne saurait y avoir de performance économique durable de nos entreprises sans performance sociale durable. De ce fait, elle ne conçoit la pertinence d'une fusion des IRP que si cette dernière conduit à un renforcement de la capacité des représentants du personnel à peser sur les orientations stratégiques de

l'entreprise. À cette fin, la Confédération propose, concomitamment à cette fusion, un élargissement des domaines de consultation nécessitant un avis conforme du Conseil d'entreprise (la nouvelle instance). Il s'agirait de donner ainsi aux élus un véritable pouvoir d'opposition à certaines décisions patronales notamment lorsque l'emploi est en question, par une réorganisation, des licenciements, des reclassements, etc.

3 Sécurisation des relations de travail, tant pour l'employeur que pour le salarié

Peu d'éléments sont définis en ce qui concerne ce troisième bloc. Celui-ci regroupe des sujets aussi différents que le télétravail, les licenciements économiques ou la barémisation des dommages et intérêts pour les salariés licenciés sans cause réelle et sérieuse. Sur ce dernier sujet, la CFTC n'imagine pas que l'on puisse les indemniser en-deçà de la réalité du préjudice subi. Plutôt que le barème obligatoire (minimum et maximum imposés), qui prive le juge de son pouvoir d'appréciation, elle privilégie le barème indicatif. La CFTC demande que ce dernier demeure pour les cas qu'elle estime être d'une « particulière gravité » : discrimination, harcèlement et atteinte aux libertés fondamentales. Elle demande également que le minimum d'indemnisation ne puisse être inférieur à six mois de salaire pour les salariés dont l'ancienneté est supérieure à deux ans.

Autre élément de discussion : pour les bénéficiaires d'une formation syndicale (CFESS), la CFTC demande le maintien de salaire de façon automatique par l'entreprise. ■

Laurent Barberon

1. Une branche d'activité désigne un ensemble d'unités de production (le plus souvent des entreprises) qui produisent une même catégorie de biens ou services. Ex. : métallurgie, transports routiers de marchandises...
2. Les IRP sont le comité d'entreprise (CE), les délégués du personnel (DP), le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et le délégué syndical (DS).

LÉGIFÉRER PAR ORDONNANCE, QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

LE GOUVERNEMENT A REÇU LA CFTC ET LES AUTRES SYNDICATS EN JUIN ET JUILLET EN VUE DE SA PROCHAINE RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL, POUR LÉGIFÉRER PAR ORDONNANCES À LA RENTRÉE. EN QUOI CONSISTE CE MODE DE LÉGISLATION ? LA RÉPONSE EN TROIS POINTS.

1 Qu'est-ce qu'une ordonnance ?

Une ordonnance est un texte juridique adopté par le Gouvernement, sans débats au Parlement (Assemblée nationale + Sénat). Ce dernier est en principe la seule institution habilitée en France à légiférer. Par le projet de loi d'habilitation¹, le Gouvernement demande au Parlement l'autorisation de lui emprunter son pouvoir législatif. Ce projet indique la finalité et les domaines d'intervention des ordonnances à venir. Par exemple, les députés doivent se prononcer sur le fait que le Gouvernement pourra définir les domaines dans lesquels l'accord d'entreprise ne peut pas déroger à l'accord de branche. Mais les domaines en question ne sont pas précisés. La décision reviendra au Gouvernement, qui pour le moment consulte les partenaires sociaux.

Le Gouvernement a choisi la méthode des ordonnances précédées d'une phase de concertation pour aller plus vite. Pour la CFTC, il ne s'agit pas d'une « concertation au rabais », mais, avec six réunions bilatérales en trois semaines, d'une phase de concertation intense.

2 Des ordonnances bienvenues

La CFTC prend acte des motivations affichées par le Gouvernement dans le projet de loi d'habilitation. Ce sont les mêmes constats et motivations qui ont guidé la rédaction de sa motion d'orientation de 2015 : « Dans un monde en bouleversement construisons un nouveau contrat social ». La Confédération considère ainsi que la mondialisation, les transitions démographique, numérique et écologique, nécessitent de repenser notre rapport au travail, les relations de travail, et d'adapter son organisation. Et



CONCERTATIONS, ORDONNANCES : L'AGENDA

- **Du 12 juin au 18 juillet** : la CFTC est reçue au ministère du Travail.
- **28 juin** : la ministre du Travail présente son projet de loi d'habilitation.
- **Les 7 et 12 juillet** : auditions de Bernard Sazed par les commissions des affaires sociales du Parlement.
- **27 juillet** : la CFTC est reçue à Matignon pour une réunion conclusive.
- **Fin juillet** : vote du projet de loi d'habilitation devant le Parlement, réuni en session extraordinaire.
- **28 août, au plus tard** : transmission des projets d'ordonnances au Conseil d'État pour avis.
- **Début septembre** : consultation de plusieurs instances paritaires nationales², où siège la CFTC.
- **20 septembre** : adoption en Conseil des ministres des ordonnances, qui entrent en vigueur.
- **Décembre au plus tard** : dépôt d'un projet de loi de ratification pour chaque ordonnance devant le Parlement, qui peut modifier le texte avant de procéder au vote.



> Par le projet de loi d'habilitation, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation de lui emprunter son pouvoir législatif.

que dans ce contexte, le renforcement du dialogue social est d'autant plus nécessaire.

3 Comment se déroule la concertation ?

Il y a en fait trois ordonnances, qui font l'objet de trois blocs thématiques de concertations avec les partenaires sociaux (syndicats de salariés et syndicats patronaux) (voir pages 8 et 9) :

le bloc 1 comprend les articulations entre accords de branche, accords d'entreprise et Code du travail. Le deuxième concerne l'organisation des institutions représentatives du personnel. Enfin le dernier bloc traite de la sécurisation des relations de travail, tant pour l'employeur que pour le salarié. Chaque bloc a fait l'objet de deux séances de travail avec la CFTC : une première pour fixer les axes de discussion, et une seconde pour confronter les propositions et les arguments. ■

Laurent Barberon

1. Projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social.
2. Notamment la Commission nationale de la négociation collective.

RÉUSSIR

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

ENTRE CRISE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES, NOTRE SOCIÉTÉ A QUELQUES DIFFICULTÉS À TROUVER SA LIGNE DE CONDUITE. LA CFTC, AUX CÔTÉS DE RÉSEAU ACTION CLIMAT, OUVRE DES PISTES DE RÉFLEXION.

La transition écologique ne sera juste – c'est-à-dire qu'elle ne laissera pas de côté les salariés et notamment celles et ceux qui travaillent actuellement dans des secteurs qui vont perdre des emplois – que si tous les acteurs, citoyens comme décideurs, fédèrent leurs forces, en particulier autour de la question de l'emploi au sens large, ce qui inclut l'employabilité, la formation et la reconversion professionnelle.

En étant accompagnée, pensée et surtout préparée, la transition écologique pourra être créatrice d'emplois. La CFTC et le Réseau Action Climat¹ publient dans ce sens une série de recommandations² :

• Il est important de connaître l'évolution des métiers, des qualifications et des compétences liée à la transition écologique pour identifier les besoins de formations ; en effet, il s'agit aussi d'adapter les formations en fonction des nouvelles qualifications demandées par la transition écologique. Des travaux prospectifs doivent être conduits dans tous les observatoires des métiers et des qualifications mis en place par les branches professionnelles. Ces

travaux doivent permettre de motiver les entreprises pour créer des métiers nouveaux.

• Il est primordial de repenser les outils d'accompagnement de reconversions professionnelles. Si cette transition énergétique pousse à la diminution des recours aux énergies fossiles, qui, par conséquent devront licencier, elle sera créatrice d'emplois dans les énergies du futur ou les mises aux normes des vieux outils (rénovation des bâtiments, transports en commun ou démantèlement des centrales nucléaires). En pleine mutation structurelle, l'économie doit pouvoir donner des pistes pour favoriser les transitions professionnelles pour que les travailleurs des secteurs et des filières qui vont perdre des emplois puissent se réinsérer, avec des conditions satisfaisantes, dans les secteurs en développement.

• Enfin, il est urgent de porter une attention particulière aux stratégies des entreprises et des secteurs d'activité pour les rendre cohérentes avec une trajectoire climatique compatible avec l'objectif de limitation



> La CFTC alerte sur la nécessité de connecter les politiques de transition énergétique avec celles de formation professionnelle.

de l'augmentation de la température de 1,5 °C.

Pour la CFTC, l'enjeu est de faire de ces défis une opportunité pour l'emploi. ■

Paul Mercier

1. Représentant français du Climate Action Network International (CAN-I), réseau mondial de plus de 700 ONG dont le but est d'inciter gouvernements et citoyens à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.
2. Retrouvez la totalité du rapport sur : www.rac-f.org/IMG/pdf/transition_juste_-_reconversions_rac_cftc_2017.pdf

RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR

Le Gouvernement l'a annoncé : sur les 58 réacteurs aujourd'hui en activité (répartis sur 19 sites), certains vont fermer. Francis Orosco, président de la fédération CFTC Chimie Mines Textile Énergie (CMTE) et membre du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)¹, prend acte de « la réduction de la part du nucléaire dans la production d'énergie en France imposée par le Gouvernement ». Face à cette contrainte, il propose de « procéder intelligemment et de manière programmée dans le temps », en prenant en compte

les personnels employés directement et indirectement pour ces centrales nucléaires de production d'électricité ... « et sans sacrifier l'industrie en France qui a besoin d'énergie. »

Francis Orosco précise qu'« on n'arrête pas une centrale nucléaire en appuyant sur le bouton OFF. » Un exemple : « pour Superphénix², définitivement arrêté en 1997, nous n'en sommes actuellement qu'à 70 % de réalisation du démantèlement. » En particulier parce que « le démantèlement d'une centrale nécessite une filière de recyclage des matériels

contaminés ; et qu'aujourd'hui cette filière n'est pas au point en France. » Il faut donc anticiper avant de fermer. ■

Stéphanie Baranger

1. Le HCTISN est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et leurs impacts sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire.
2. Superphénix est un ancien réacteur nucléaire situé dans l'ex-centrale nucléaire de Creys-Malville, en bordure du Rhône.

25 SALONS

IL Y A FORCÉMENT UN SALON PRÈS DE CHEZ VOUS !

VOS RENDEZ-VOUS
DU 2^{EME} SEMESTRE 2017



SalonsCE NATIONAL
PARIS - PORTE DE VERSAILLES
19 - 20 - 21 SEPT. 2017

SalonsCE
LES RENDEZ-VOUS DES ÉLUS DE CE
ET DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

FranceCE
LES SALONS DES ÉLUS DE CE
ET DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

ORANGE

LA CFTC TIENT LES SALARIÉS AU JUS

DU 7 AU 9 NOVEMBRE PROCHAIN, LES SALARIÉS D'ORANGE VONT ÉLIRE LEURS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL. POUR HERVÉ RUBIN, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA SECTION NATIONALE CFTC ORANGE, L'OBJECTIF GLOBAL EST DE « PASSER AU-DESSUS DES 10 % ».



> Des militants de la section CFTC de la direction Orange Nord, le 25 juillet 2017, devant une affiche de campagne électorale.

Hervé Rubin, nous nous rendons à une réunion de comité d'établissement de la direction Orange Nord. Quand le sujet de la fermeture de cinq boutiques arrive à l'ordre du jour, les représentants du personnel quittent la séance. Seuls les élus CFTC restent, afin d'obtenir les informations qui concernent directement les salariés : dans quel délai ces fermetures interviendront-elles ? Quelles propositions seront faites ? ... » Résultat : lorsque dans la foulée, nos militants se rendent dans les boutiques de la région pour renseigner les personnels, « même des adhérents à d'autres syndicats nous remercient et nous félicitent. » Une illustration de notre « syndicat de construction sociale ».

« Stéphane Richard, le P.-D.G. nommé en 2011, a apaisé le climat social. » Mais le secrétaire national de la section CFTC Orange modère immédiatement son propos : « une baisse d'effectifs est de nouveau prévue, sous la forme de départs non remplacés. Ce qui crée des difficultés et des tensions dans certaines entités, notamment dans les services techniques, où la transmission des savoirs et l'acquisition de compétences sont plus longues et où le transfert d'activités à la sous-traitance est mal vécu. » Par exemple, « la direction d'Orange veut des "smart stores" plus grands que les boutiques Orange traditionnelles. Dans les villes petites et moyennes, ces dernières ferment au profit d'une implantation dans les seules grandes villes. Les salariés de ces plus petites structures doivent soit parcourir plus de kilomètres pour aller travailler, soit changer de métier en étant affectés à des centres d'appels ou à des postes techniques. »

Une méthode CFTC qui fait la différence

Pour la CFTC d'Orange, ce sont les salariés qui représentent la vraie richesse de l'entreprise. Face à la direction, les tracts des militants dénoncent « la priorité excessive donnée à la réduction des coûts qui est la cause principale de la détérioration des conditions de travail ». Chez Orange aussi, la CFTC se bat pour que chacun vive mieux au travail. Concrètement, les militants demandent le maintien de « l'emploi en région/ bassins d'emploi sur des métiers et domaines attractifs » et soulignent que « la digitalisation doit servir les salariés et non les asservir ». Hervé Rubin veut « défendre les salariés plutôt que la doctrine. » « Depuis plusieurs mois, raconte-t-il, l'ensemble des syndicats de salariés de l'entreprise demande un schéma directeur national pour la fermeture des boutiques : quand ? Combien ? » Des questions sans réponse depuis plusieurs mois. « Plus récemment, poursuit

Un enjeu de représentativité

Orange, ex-France Télécom, emploie plus de 90 000 personnes en Métropole et outre-mer. Pour Florence Steiger, secrétaire générale de la fédération CFTC Postes & Télécoms, le scrutin de novembre est un enjeu très fort : non seulement par le grand nombre de personnels concernés, mais aussi pour la représentativité dans la branche et au niveau national. Pour atteindre l'objectif de représentativité, quelques candidats(e)s sont encore nécessaires. Adhérent(e)s ou sympathisant(e)s salarié(e)s chez Orange, inscrivez-vous sur une liste CFTC ! Pour vous porter candidat(e) s, contactez : secretariatnational@cftcorange.fr ■

Stéphanie Baranger

1. Organisé par univers (maison, travail, bien-être ou encore « fun »), le « smart store » mise, selon Orange, sur une « complémentarité » entre le numérique et le physique. Orange vise grâce à ce concept une meilleure personnalisation de l'accueil.

RÉFORME BLANQUER

LE POINT DE VUE DU SNEC

LE NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE REVIENT SUR DEUX RÉFORMES EMBLÉMATIQUES DU QUINQUENNAT DE FRANÇOIS HOLLANDE. ANNIE TOUDIC, PRÉSIDENTE, LIVRE LES POSITIONS DU SNEC-CFTC SUR CES PREMIÈRES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES.



> À la rentrée 2017, dans les collèges, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) instaurés en 2016 deviennent facultatifs.

À peine installé, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, modifie des mesures phares menées par Najat Vallaud-Belkacem sous la présidence de François Hollande. S'il a présenté un nouvel arrêté le 16 juin 2017 avec l'objectif « *que les enfants rentrent chez eux les devoirs faits* », il a surtout insisté sur la réforme des collèges et celle des rythmes scolaires, qu'il entend revisiter entièrement.

1 La réforme du collège

Avec cette nouvelle réforme, c'est la fin des EPI obligatoires. Ces enseignements pratiques interdisciplinaires mis en place de la 6^e à la 3^e, qui exigent une lourde concertation préalable des enseignants, sont désormais à la « libre appréciation » des établissements scolaires. Le syndicat national CFTC de l'enseignement chrétien (Snec-CFTC) avait soutenu cette précédente réforme car l'autonomie et l'interdisciplinarité devaient permettre de donner du souffle aux manières

d'enseigner. Mais le ministère n'avait pas entendu nos réserves et l'année scolaire 2016-2017 a été très lourde pour les personnels éducatifs. Cette fois, le Snec-CFTC estime que le ministre ne prend pas le temps de la concertation et des échanges. Et le Snec déplore le fait qu'il n'y aura pas d'évaluation globale du dispositif EPI.

En revanche, on ne peut qu'approuver le rétablissement de la possibilité de classes bilingues et le renforcement des options latin et grec. Leur suppression avait été mal comprise.

2 La réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en faveur de la semaine de quatre jours et demi était obligatoire pour les écoles publiques, et facultative pour les écoles privées sous contrat. Seuls 9 à 10 % des écoles privées l'appliqueront en 2017-2018. Les évaluations faites sur la mise en œuvre de la réforme montrent un état de fatigue plus important des élèves, en particulier chez les enfants de classes maternelles. En effet, si cette réforme tenait compte du rythme de l'enfant, elle ne considérerait pas celui des parents. Et si la pratique des activités périscolaires par tous les enfants développée dans le cadre de la semaine de quatre jours et demi présente un intérêt incontestable, leur organisation est complexe et coûteuse pour les municipalités et les parents. Le décret paru au Journal officiel du 28 juin dernier autorise dorénavant les communes qui le souhaitent à revenir à la semaine de quatre jours en primaire et en maternelle. Pour le Snec-CFTC, cet assouplissement est une bonne chose. ■

Propos recueillis par Stéphanie Baranger

ORGANISER LE TÉLÉTRAVAIL

POUR EN FAIRE UN ATOUT

LA LOI TRAVAIL LES Y INVITAIT : LES PARTENAIRES SOCIAUX SE SONT CONCERTÉS SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET SONT TOMBÉS D'ACCORD SUR UN GRAND NOMBRE DE POINTS. POUR LA CFTC, CE DOIT ÊTRE LA PREMIÈRE ÉTAPE VERS L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION NATIONALE.

Douze ans désormais que le télétravail a été formalisé, avec l'ANI du 19 juillet 2005. Cinq ans qu'il a acquis un statut juridique avec son inscription dans la loi¹. Il était temps de pousser la réflexion un peu plus loin. C'est chose faite depuis le 7 juin et le rapport conjoint des partenaires sociaux sur « le développement du télétravail et du travail à distance » transmis à la ministre du Travail.

Le télétravail : quel cadre légal ?

Le recours au télétravail est déjà encadré par la loi. Le salarié doit être volontaire et ne peut pas être licencié en cas de refus (son choix est d'ailleurs réversible à tout moment). Les modalités de cette activité et de son suivi doivent impérativement figurer dans un avenant au contrat de travail. Si l'accord d'entreprise en la matière n'est pas obligatoire, la CFTC le recommande vivement, car seul un accord collectif est de nature à sortir d'une approche individuelle au profit d'une approche organisationnelle. S'emparer de cette question est, pour les délégués syndicaux, le moyen de prévenir les risques d'isolement, de suractivité, de confusion des temps de vie ou de frein à l'évolution inhérents à cette pratique.

Sus au « gris »

Lorsqu'il s'appuie sur le « double volontariat » du salarié comme de l'employeur, le télétravail peut faciliter la conciliation des temps de vie – thème cher à la CFTC – tout comme l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Encore faut-il pour cela que les règles soient claires ! Ce sont aujourd'hui 16 % des salariés qui déclarent avoir accès au télétravail – mais sous quelles



> Pour la CFTC, comme pour l'ensemble des partenaires sociaux, il faut clarifier les règles de l'ensemble des situations de télétravail.

conditions ? La CFTC souhaite pointer la part de « télétravail gris », c'est-à-dire informel. Or, si aucune règle ne la régit, cette pratique expose employeurs et salariés à des risques lourds, de nature juridique ou sociale. Durée du travail, droit à la déconnexion, reconnaissance de l'accident de travail, protection des données personnelles... Difficile de s'y retrouver quand les missions s'effectuent à domicile (ou dans un lieu autre comme un espace de travail partagé dit « coworking » par exemple).

Un outil de responsabilité sociétale

Le télétravail constitue aussi, comme le souligne la CFTC, un intéressant levier de rééquilibrage des territoires, pour désengorger les villes asthmatiques et rendre attractives les zones laissées pour compte ou simplement en perte de développement. En ce sens, le rapport des partenaires sociaux

recommande un accompagnement des PME-TPE souhaitant y recourir. C'est au nom de ces considérations sociales et économiques majeures que la CFTC appelle à l'ouverture d'une négociation nationale sur le sujet, de préférence incluse dans un véritable « Grenelle du numérique », où le télétravail serait un outil de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises². ■

Maud Vaillant

1. Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 dite loi Warsmann relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

2. Lire à ce sujet la plaquette du Commissariat général à l'égalité des territoires : « Le télétravail : des avantages pour les entreprises, les travailleurs et les territoires », décembre 2015 (www.cget.gouv.fr).

L'expertise mutualiste au service de votre protection sociale complémentaire



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

Réussir ensemble la protection sociale complémentaire pour tous

- **Vous accompagner à toutes les étapes de la négociation des accords de branche**
22 branches professionnelles en santé et 6 en prévoyance, 190 000 entreprises, 9 millions de personnes protégées en santé et 2,5 millions en prévoyance.
- **Vous garantir une relation de proximité**
1 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire.
- **Vous assurer des solutions globales et accessibles, en santé et en prévoyance**
Une maîtrise des coûts assurée par le plus important réseau conventionné en France et des accords passés avec la quasi-totalité des professionnels de santé.
- **Vous proposer des services de qualité pour répondre aux attentes des salariés**
200 000 conventions avec des professionnels de santé,
2 500 services de soins (cabinets dentaires, centres d'optique, etc.) et d'accompagnement (services à la personne, petite enfance, etc.) mutualistes,
16 000 aides financières accordées chaque année pour l'action sociale,
3 000 actions de prévention santé assurées chaque année dans toutes les régions.

Premier acteur santé national et pôle majeur de protection sociale, MUTEX-l'alliance mutualiste met son expertise et ses atouts au service des partenaires sociaux négociateurs.

Pour nous contacter :
partenaires-sociaux@mutex.fr
www.mutex.fr



AU SERVICE DE TOUS

Vous le voyez, en cet été 2017, la CFTC est sur tous les fronts : les droits des travailleurs n'attendent pas ! Que l'on soit salarié(e)s de petites ou de grandes entreprises ou encore agents de la fonction publique ; mais également celles et ceux qui sont loin d'un environnement syndical. Pour tous, les dirigeants et les négociateurs CFTC œuvrent à garantir des droits équivalents. Mais il importe qu'ensemble, adhérents, militants, nous soyons porteurs de ce message : la CFTC est le syndicat qui se soucie, et depuis longtemps, de tous. Ce sont des salarié(e)s des TPE, dont la CFTC vient de désigner les représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) ; des personnes privées d'emploi ou en reconversion professionnelle ; comme des personnes qui, par choix ou par nécessité, se trouvent dans un nouveau statut social – tel que l'auto-entrepreneuriat... – ou encore des retraité(e)s.

Pour les informer de ce que nous défendons jour après jour, nous pouvons certes compter sur le relais médiatique qu'il s'agisse de la presse ou d'internet. C'est notamment en ce sens que la Confédération travaille sa communication via le site cftc.fr et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn). Mais c'est parfois aléatoire. Rien ne remplace le contact direct. C'est particulièrement vrai de l'engagement syndical, engagement éminemment humain. Il est donc essentiel de les rencontrer, partout en France et avec ce message : un syndicalisme de construction sociale, de proximité, vous est proposé ! Ce message, je vous invite à le porter dans vos familles, parmi vos voisins et amis... À le porter aussi de manière concertée, en organisant, dans votre structure, syndicat, section, union géographique, des événements, petits et grands.

De son côté, la Confédération reprend le modèle déployé lors de la campagne TPE : des villages CFTC organisés à travers tout le pays, en lien avec les régions qui le souhaitent, pour permettre de toucher le plus de monde possible en leur proposant un lieu convivial de rencontre et de réponse à leurs questions sur le droit du travail, les prestations sociales ou encore les moyens de faire valoir leurs droits... Prochain rendez-vous à Strasbourg le vendredi 15 septembre 2017 : l'occasion d'être fiers d'être CFTC et de le montrer !

Bernard Sagez
Secrétaire général confédéral



BERNARD SAGEZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CONFÉDÉRAL

“ RIEN NE
REMPLECE LE CONTACT
DIRECT. C'EST
PARTICULIÈREMENT
VRAI DE L'ENGAGEMENT
SYNDICAL, ENGAGEMENT
ÉMINEMMENT HUMAIN ”

LA SECTION SYNDICALE : EXPLICATIONS

QUEL PRÉALABLE POUR CRÉER UNE SECTION SYNDICALE ?

Le principe de la liberté syndicale permet aux syndicats, représentatifs ou non, de s'organiser librement dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, pour y constituer une section syndicale d'entreprise, dès lors qu'ils comptent des adhérents dans l'entreprise (art. L.2141-4 et L.2142-1 C. trav.).

NB : il faut au moins deux adhérents pour créer une section et pouvoir prouver son existence.

QUI ANIME LA SECTION SYNDICALE ?

La section syndicale est animée par le DS (si le syndicat est représentatif dans l'entreprise) ou le RSS (si le syndicat n'est pas représentatif dans l'entreprise).

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

La section syndicale assure la représentation des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, c'est une émanation du syndicat.

QUELS SONT SES MOYENS ?



FINANCIERS

Les cotisations des adhérents : la loi autorise la collecte des cotisations syndicales à l'intérieur de l'entreprise. Ces cotisations sont ensuite transmises au syndicat.

MATÉRIELS

Moins de 200 salariés : aucune obligation pour l'employeur en matière de local syndical, sauf conventions ou accords collectifs.

Entre 200 et moins de 1 000 salariés : l'employeur est tenu de mettre à la disposition des sections syndicales un local commun à toutes les organisations syndicales.

1 000 salariés et plus : chaque section syndicale, issue d'un syndicat représentatif, doit disposer d'un local convenable, aménagé et doté du matériel nécessaire à son fonctionnement.

COMMUNICATION

L'affichage de communications syndicales : ces communications s'affichent librement sur des panneaux réservés à la section par l'employeur à cet effet. Le contenu des affiches est librement déterminé par le syndicat, sous réserve de ne pas comporter d'injure ou de diffamation.

La diffusion de publications et de tracts : les publications et tracts de nature syndicale peuvent être librement diffusés aux travailleurs de l'entreprise dans l'enceinte de celle-ci, aux heures d'entrée et de sortie du travail.

À savoir ! Depuis la loi Travail, un espace Web visible depuis l'intranet de l'entreprise, quand il existe, est disponible pour les organisations syndicales présentes dans l'entreprise, et légalement constituées depuis deux ans.

Votre espace formation au service du développement de votre section syndicale !
Rendez-vous sur : formation.cftc.fr

S'informer : Apprendre en ligne > Organisation de la CFTC > Syndicat et section syndicale.
Développer : Apprendre en ligne > IRP et élection en entreprise.
Échanger : Communauté.

SYNDROME DU CHOC ACOUSTIQUE

DIFFICILE DE SE FAIRE ENTENDRE

LE SYNDROME DU CHOC ACOUSTIQUE SE RÉPAND AVEC LA MULTIPLICATION DES CENTRES D'APPEL. JEAN¹, EX-TÉLÉCONSEILLER ET DEPUIS DIX-HUIT ANS ADHÉRENT CFTC, NOUS LIVRE SA DOULOUREUSE EXPÉRIENCE.

« À 43 ans, je subis ma seconde intervention chirurgicale consécutive à un syndrome du choc acoustique. Pendant un an, on m'a soigné à coups d'Ibuprofène et de corticoïdes ! Les généralistes connaissent mal ce phénomène... Je veux aujourd'hui en parler pour que personne ne vive ce que j'ai traversé. »

Le cauchemar de Jean commence quand il prend un poste dans un centre d'appel. Il travaille pendant cinq ans avec trois autres personnes dans 20 m². « Pour avoir une conversation intelligible avec mes interlocuteurs, je me suis mis à augmenter le volume du casque. Il fallait que je couvre les propos de mes collègues... Sans parler des allées et venues dans notre bureau ! » Au cours de son travail, Jean subit plusieurs chocs acoustiques : « Quand cela arrive, vous lâchez tout, car c'est insupportable. »

Un diagnostic difficile

En 2014, pour Jean, c'est le choc de trop. S'ensuit un parcours du combattant pour identifier ce dont Jean souffre et le soigner. Car le choc acoustique est méconnu et difficile à diagnostiquer :

« Le syndrome du choc acoustique se manifeste de diverses manières. Moi, j'ai souffert d'otalgie (douleur de l'oreille), d'acouphènes (bruits entendus sans qu'ils existent réellement, type sifflements ou bourdonnements), d'hyperfragilité de l'ouïe, de maux de tête, de vertiges... Je croyais que j'étais le seul. En échangeant avec mes anciens collègues, je me suis aperçu qu'ils ressentaient des douleurs articulaires à la mâchoire. C'est aussi l'un des symptômes, comme l'irritabilité ou l'anxiété... Travailler à ce genre de poste, c'est comme rester en boîte : vous ressortez et vos oreilles bourdonnent... Après du repos, la gêne finit par passer. Et puis, un jour, ça ne passe plus, et là, c'est la panique. »

À l'instar du corps médical, les entreprises ne connaissent pas ou peu ce phénomène : Jean sera réaffecté à des postes inadaptés et bruyants (à l'accueil). « Le poste de téléconseiller n'était pas qualifié comme dangereux ou présentant de risques particuliers. Aucun de mes anciens collègues n'occupe encore ce poste. Il y a un turnover énorme. » Jean en tire une leçon : « Il semble plus simple de changer les



Photo : Richard Villalon

> Les personnels des centres d'appels mais aussi ceux qui travaillent en open-space ou ceux qui exercent une activité nécessitant une grande attention auditive... subissent plus de risques de choc acoustique.

hommes que de pousser les cloisons de la plateforme téléphonique. » ■

Maud Vaillant

1. Le prénom a été modifié afin de préserver l'anonymat du témoignage.

CHOC ACOUSTIQUE : MÉCONNU MAIS RECONNU

Les chocs acoustiques sont différents des traumatismes sonores où le bruit est d'une puissance telle qu'il entraîne une surdité totale ou partielle immédiate, parfois irréversible. Le choc acoustique survient autour de 80 décibels et n'entraîne qu'une douleur momentanée. Mais plusieurs chocs successifs peuvent conduire au syndrome. La première des mesures à prendre alors est l'éviction complète de tout bruit pendant un certain temps.

La prise en charge du syndrome est pluridisciplinaire. Elle doit reposer tant sur l'empathie et l'accompagnement que sur des soins médicaux plus classiques. Si le syndrome du choc acoustique a fait couler beaucoup d'encre à partir de 2008 – jusqu'à faire l'objet du 33^e Congrès national de santé au travail en 2014 – il apparaît que toutes les entreprises n'ont pas pris la pleine mesure du danger. Il est reconnu

comme accident du travail et il revient aux représentants du personnel de solliciter une évaluation du risque acoustique pour déterminer un plan de prévention sur le choix du matériel (limiteurs pour filtrer les chocs...), sur l'environnement du travail (normes d'espace en open space, traitement acoustique des locaux...) et sur son organisation (rythme et longueur des pauses...).

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

OÙ EN EST-ON ?

SI LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EST MAINTENU, DÈS 2019 VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU SERA PRÉLEVÉ DIRECTEMENT SUR VOTRE PAYE. MAIS POUR L'HEURE, LA RÉFORME TÂTONNE ET FAIT L'OBJET D'UNE EXPÉRIMENTATION.

A lors que le prélèvement à la source voté dans la loi de finances 2017 devait débuter dès 2018, Emmanuel Macron a reporté la réforme d'un an¹, afin, dit-on, de donner du temps aux différents acteurs de mener un travail pédagogique auprès des contribuables et de s'assurer de la faisabilité technique du projet. Justement, depuis début juillet, la direction générale des Finances publiques (DGFiP) conduit une expérimentation – auprès de 700 participants à la mi-juillet – qui permet « de faire fonctionner les échanges entre les collecteurs [les éditeurs de logiciels] et la [DGFiP] et de s'assurer que le dispositif est efficace techniquement et sans complexité pour les entreprises². »

La question de la confidentialité

Concrètement, c'est l'employeur qui prélèvera chaque mois dès le 1^{er} janvier 2019 l'impôt sur le revenu, avant de le reverser à l'administration fiscale. La somme prélevée figurera clairement sur le bulletin de paye, mais le net à payer sera amputé.

L'administration fiscale restera le seul interlocuteur, l'employeur se bornant à appliquer le taux de prélèvement communiqué par le fisc. Si l'employeur divulgue ce taux ou s'en sert d'une quelconque manière, il risquera jusqu'à cinq ans de prison et 300 000 € d'amende. Il reste néanmoins les questions sur l'utilisation par l'employeur de cette information : s'il connaît votre situation familiale, pourra-t-il en déduire l'état de vos finances et agir en conséquence au moment d'aborder les questions d'augmentation ? La CFTC ne croit pas que le prélèvement à la source puisse avoir des effets discriminants sur les salariés qui paient plus d'impôts.

En cas de doutes, le salarié pourra toujours opter pour deux dispositifs,

CE QUI CHANGERA POUR VOUS

- Vous serez concernés par la réforme à partir de janvier 2019.
- En 2017, vous payez l'impôt au titre de l'année 2016 ; en 2018 au titre de l'année 2017 ; en 2019, au titre de l'année 2019.
- L'impôt prélevé à la source en 2019 sera calculé à partir de votre déclaration 2018 des revenus perçus en 2017.
- 2018 « année blanche » ? Pas vraiment. Vous déclarerez vos revenus exceptionnels de 2018 en 2019 selon les modalités habituelles. De plus, vos revenus habituels de 2018 serviront de base au calcul de l'impôt que vous paierez en 2020.
- Vous ne paierez pas deux fois l'impôt sur le revenu en 2019. Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR) qui viendra annuler le montant dû au titre de l'année 2018.

dont il devra faire la demande. D'une part, les taux différenciés, pour les couples : le foyer devra, au total, la même somme, mais celle-ci, au lieu d'être divisée en deux parts égales, sera proportionnelle aux revenus de chacun. D'autre part, le taux neutre : la somme prélevée correspondra au revenu d'un célibataire sans enfant ; s'il reste un dû au fisc, le salarié le lui réglera directement. La CFTC salue cette possibilité donnée

au salarié de préserver sa vie privée. Enfin, il pourra aussi, sur demande et à n'importe quel moment, moduler son taux de prélèvement. ■

Laurent Barberon

1. Article 9 du projet de loi d'habilitation.
2. Communiqué du 17 juillet : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/22574.pdf>.



Photo : Fotolia / Frédéric Massard

> Le Gouvernement a reporté la réforme du prélèvement à la source d'un an.



Jouez avec Alex et Caro !

En vacances, Alex et Caro entretiennent leurs neurones avec des jeux de lettres et de chiffres. À vos stylos !

Réalisez l'ensemble des jeux en complétant les cases bleues. Ces cases vous permettront de trouver une expression mystère en page 38.

Solutions en pages 39-40-41-42.

À la tête du Mouvement !

De 1919 à nos jours - Associez le nom des présidents CFTC à leur visage.

- Alain Deleu
- Jacques Voisin
- Jean Bornard
- Philippe Louis
- Jules Zirnheld
- Joseph Sauty

1.



4.



2.



5.



3.



6.



Quiz : histoire de la CFTC

Répondez aux 10 questions pour devenir incollable sur la CFTC !

- En 1884 est fondé le premier syndicat chrétien, le syndicat des employés du commerce et interprofessionnels (Seci). Ceci est la conséquence de la loi du 21 mars de la même année qui autorise la création de syndicats professionnels. Quelle nom porte cette loi ?
A. Loi Ferry
B. Loi le Chapelier
C. Loi Ollivier
D. Loi Waldeck-Rousseau
- La CFTC est créée en 1919, rue Cadet à Paris. Le premier Président est Jules Zirnheld. Encore aujourd'hui, c'est lui qui détient le plus long mandat à la présidence de la CFTC. Combien de temps a-t-il duré ?
A. 17 ans
B. 21 ans
C. 25 ans
D. 29 ans
- En avril 1947 ont lieu les premières élections des administrateurs de la toute récente Sécurité sociale. Quel est le score de la CFTC ?
A. 6 %
B. 16 %
C. 26 %
D. 36 %
- En 1964, le congrès de la CFTC aboutit à une scission. Quel est le nom de la nouvelle organisation créée à cette date ?
A. CFE-CGC
B. FO
C. CFDT
D. Solidaires
- Gaston et Jacques Tessier ont été tous deux secrétaire général puis président de la CFTC. Quel était le lien de famille qui les unissait ?
A. Frères
B. Père et fils
C. Oncle et neveu
D. Ils n'avaient aucun lien de parenté
- Le slogan « La vie à défendre » est celui de la CFTC depuis 1991. Vous avez le N° 200 de la revue éponyme entre vos mains. Mais de quand date le premier numéro ?
A. Janvier 1991
B. Septembre 1991
C. Janvier 1992
D. Septembre 1992
- La mesure de l'audience constitue l'un des critères permettant d'établir la représentativité d'une organisation syndicale. Celle-ci doit recueillir au moins 8 % des suffrages exprimés pour être représentative et donc pouvoir signer des accords collectifs. Au niveau national et interprofessionnel, cinq organisations atteignent ce score, dont la CFTC. Quel est son score en 2017 ?
A. 8 %
B. 8,5 %
C. 9 %
D. 9,5 %
- Combien, en 2017, la CFTC compte-t-elle d'adhérents ?
A. 100 000
B. 115 000
C. 128 000
D. 140 000
- De quel livre est tirée la phrase suivante : « La principale richesse du mouvement syndical chrétien est son homogénéité morale, la communauté de convictions et de l'idéal des hommes et des femmes qui, en son sein, se dévouent pour l'amélioration du sort de leurs camarades de travail. »
A. La CFTC soixantenaire... et tournée vers son avenir. Jacques Tessier, 1979
B. La CFTC : Espoir du monde des travailleurs. Maurice Bouladoux, 1957
C. Le syndicalisme chrétien en 1945. Gaston Tessier, 1945
D. Cinquante années de syndicalisme chrétien. Jules Zirnheld, 1937
- Jacques Tessier et Jean Gruat ont écrit un livre sur « Une grande dame du syndicalisme chrétien ». De qui s'agit-il ?
A. Madeleine Tribolati
B. Marcelle Devaud
C. Andrée Butillard
D. Marie-Louise Rochebillard

Jeu des 7 erreurs

Trouvez les 7 différences qui se sont glissées entre ces deux couvertures de *La Vie à défendre*.



200 cases mots-fléchés avec Alex

Remplissez les cases avec des lettres, grâce à la définition indiquée.

TEXTE DE BASE ABON- DANCE DE LIENS	CE DERNIER TROP DE PRES- SIONS	DEUXIÈME BÉMOL DROIT FRANÇAIS	LES CHAÎNES SONT SES MAILLONS BIEN BÂTI	MAUVAISE HUMEUR BON POUR LA SANTÉ	ORGA- NISME PUBLIC DE RECHER- CHES SUR L'ÉNERGIE	ON DOIT TOUS LUTTER CONTRE ELLES	PREMIÈRE EN 41 IL DONNE ACCÈS À LA PAÏE
UN TOIT POUR TOUS EN THÉORIE	EN FIN D'ÉTUDES LA FIN D'UN GROUPE	PRONOM EN PRONOM PREND PART	9	MAUVAIS CHAMPI- GNONS LOI DU 17 AOÛT 2015	SYMBOLE DU CURIE EX-CHEF DE LA CFTC	MET DANS LE ROUGE PLANTES FOURRA- GÈRES	FIT PEAU NEUVE LA CFTC Y A SIX MEMBRES
COMME WIESEL PLAN ET RECLAS- SEMENT	UN PEU DE NEIGE	109 À ROME COURS EN AFRIQUE	FAIT DE L'EFFET MISES DE CÔTÉ	BASE DE GÉRONDIF MUSIQUE ET CINÉMA	BÉTISE PRÉCIEUX DON	ILS CIRCU- LENT DANS L'UE LE 3ÈME EST À LA RETRAITE	SYNDICAT ANGLAIS AMORCE DE PAS
PARTI POLI- TIQUE	PAIEMENT RÉGULIER	PORTÉ- VOIX LETTRES DE MENACE	VIEUX SOLDAT DEVANT MAISON VIDE	LE H DU CHSCT	14	FAIT SON TROU DÉPAR- TEMENT FRANÇAIS	PARTIE DE TENNIS

ALEX

200 cases mots-fléchés avec Caro

FREINTE TOUTE AVANCÉE ADHÉSION À LA CFTC	VERSANT AU SOLEIL CŒUR DE L'ÉGLISE	ELLE EST PLEINE DE DENTS ELLE GRISE	À MANGER VITE VILAIN ÉRUPTION	QUI ONT ATTEINT LA MOELLE	ELLES BÉNÉFI- CIENT DE L'ÂME DE L'OR !	SE CHARGE (SE) ILS SONT CHARGÉS	ANCIEN CHEF INDIEN
BESOIN DU CLIENT VOIES VERS ORGANES	3	TERRAIN D'UNION FRAGILE FILIERE AU BAC	ELLE LUTTE CONTRE L'INSALU- BRITÉ	BALAIS AIDE POUR LES HANDI- CAPÉS	LANGUES D'ESCAR- GOTS	RÉUNION RUISSEAU SANS HUMAINS	DÉESSE JALOUSE SOINS POUR TOUS
PASSAGE POUR FIL CROIS- SANCE ZERO	AGENCE PUBLIQUE PRONANT UN HABITAT PLUS SAIN	TRÂINA	GRAS SUR PEAU	7	MOITIÉ DE MOITIÉ D'ONCLE N°1 EN 57	GARDE LA CHALEUR MOMENTS CHAUDS	
LA CFTC EST REPRÉ- SENTÉE À SON BUREAU	ANIMÉS PAR UN CŒUR TROU NORMAND	FRANCE ROUGE LA CHAÎNE NUMÉRO 13	DEVANT POUR DIVISER PAR DEUX	L'AS LUI DAME LE PION PRIVÉ DE CHEF	DOUBLEZ CETTE SYLLABE ET LE RAT SERA VÊTU	LANCEUR D'ÉCLAIRS	

CARO

Sudokus et wordokus

Sudoku : Le but du jeu est de remplir les cases avec des chiffres allant de 1 à 9, en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

Wordoku : Même règle, mais des lettres remplacent les chiffres et laissent apparaître un mot dans la zone verte.

3	1			2	9			4
	4				1		9	8
	9			8		6		
	3	2	1		4	9	7	
5		9	2				4	1
			9	5		2		
4	2				6	5		
6		1	7		5		2	
		3		4			6	7

S	L			I		N		C
			S			L	E	
C	E			N	L	O	X	
	O				N	X	L	
	N	L	O	X	I			E
E								N
		U		E		S	I	L
	I	X	C	S			O	
N	S	E		L				X

Y	S	E	N		A			
							D	
		D	I	L	Y			A
				E	I	Y	N	
	I						A	
	L	Y	S		D		E	
			Y	S		D	N	
L		I			E			C
				I			L	

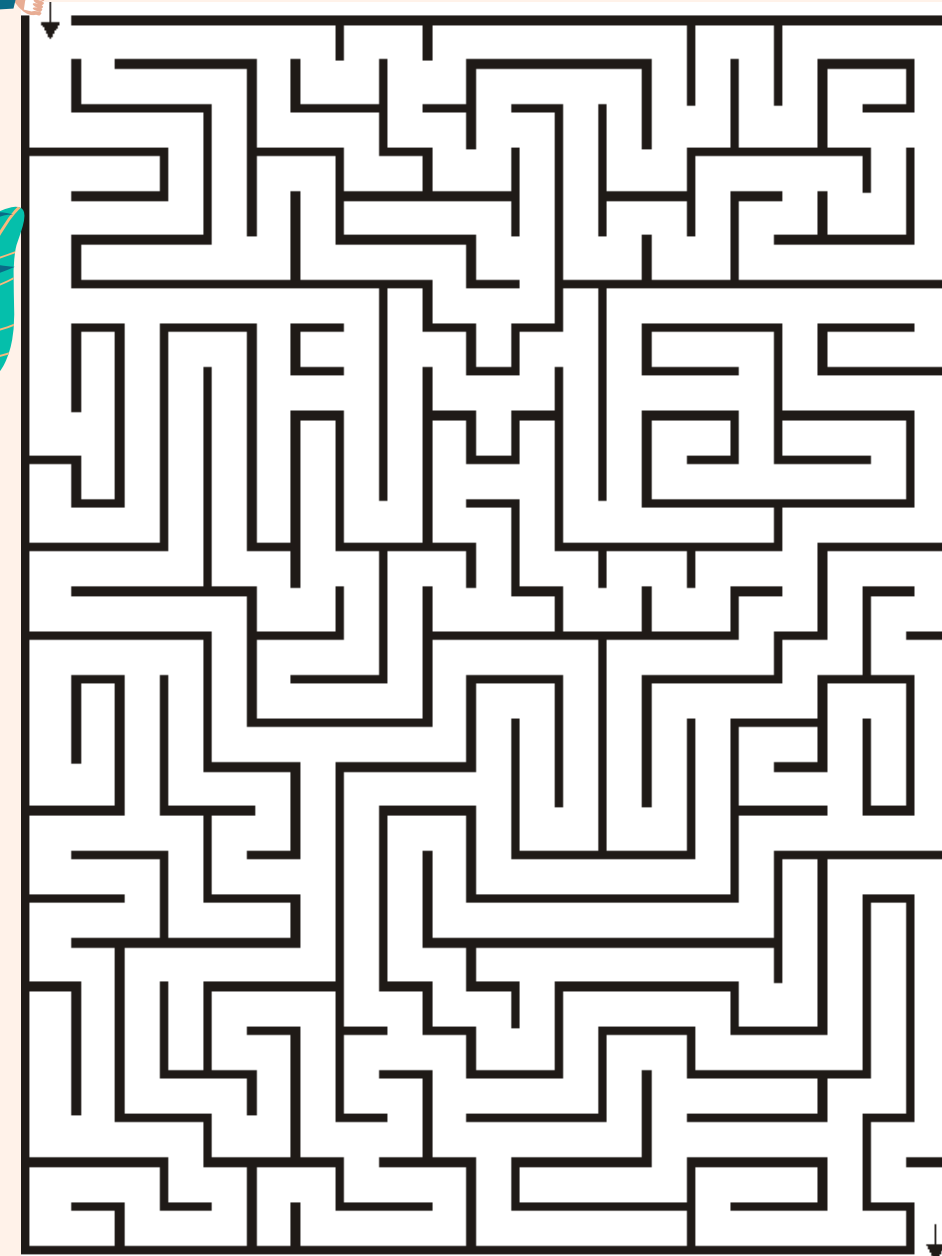
2		9		3				8
	3		4		8			9
				5				
	1				6			
		2	8			7	5	
			3			4	8	
1	7			4	3			9
6				2	5			
			1			6		

M			U	E	S			A
A				M				I
	R							M
		S	B	U				A
B	A				E			R
			N			B		
	M			I				
		U						R
S					R	E	N	

Les jeux de la première ligne sont faciles, celui ci-contre est de difficulté moyenne, les deux de la dernière ligne sont difficiles.

Le labyrinthe d'Alex et Caro

Pour leur permettre de passer de belles vacances, aidez Alex à retrouver Caro !



Tous les chemins mènent à 200

Complétez chaque espace par + - / ou x pour arriver au résultat, en respectant les règles de priorité. Ex : $2 + 3 \times 4 = 14$ et non 20. Vous ne pouvez pas utiliser de parenthèses.

5	5	4	4	5	5 = 200
8	9	7	8	8	9 = 200
9	6	4	4	4	1 = 200
9	5	3	7	9	3 = 200
8	5	9	2	4	5 = 200
4	4	4	5	5	8 = 200
4	4	4	4	7	8 = 200
7	6	5	4	3	2 = 200
9	8	8	4	6	8 = 200

Caro et Alex, les inséparables !

Les deux compères sont reliés par des mots. Pour les réunir, il faut résoudre l'énigme en changeant une seule lettre à chaque saut de ligne.



A L E X

— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —

La capitale des Cévennes
Elles sont en portées
Petites entreprises
Ils ont beau être devant nos yeux, on ne les voit pas
Ils sont blancs au bureau
Des enfants y sont en ce moment
Argot en Espagne

C A R O

— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —
— — — —

Tubercule alimentaire
Département en Occitanie
Il permet de réfléchir
Le premier meurtrier selon la Bible
Mouvement des yeux
Muse devenue modèle de voiture
159 chez les Romains
Prénom masculin ou féminin, fête le 9 janvier

200 cases mots-mêlés

Trouvez les mots de la liste dans la grille de lettres : les mots peuvent être disposés horizontalement, verticalement, en diagonale, et écrits aussi bien à l'endroit qu'à l'envers.

S	E	M	M	O	H	D	U	R	P
E	T	N	A	S	O	R	U	E	E
T	Z	T	P	E	X	U	A	T	I
I	C	E	U	G	O	L	A	I	D
L	P	U	M	R	F	A	X	M	A
I	A	Q	A	A	E	U	U	O	L
B	R	I	P	H	A	M	E	C	A
O	E	T	C	C	E	R	I	D	M
M	N	I	O	O	E	R	V	R	T
C	T	L	N	C	S	S	P	N	P
N	E	O	G	T	A	B	E	D	A
T	O	P	E	N	E	D	T	R	B
C	R	I	G	A	I	G	R	R	I
S	E	E	T	C	A	C	A	E	A
H	T	G	C	A	O	N	V	T	S
C	R	A	T	V	C	N	A	V	S
P	A	M	T	H	B	O	I	T	E
A	I	O	E	S	C	O	L	A	D
J	T	H	Z	E	G	A	S	L	I
E	E	C	N	A	R	U	S	S	A

ACCIDENT
ACTÉES
AGIRC
AIDES
ALLOCATION
ALUR
ARRCO
ASSURANCE
BOÎTE
BRANCHE
CADRES
CÉSER
CHARGES
CHÔMAGE
CHSCT
CNAV
COMITÉ
CONGÉ
CPAM
DALO
DÉBAT
DIALOGUE
DIRECCTE
ESSAI
EUROS
GPEC
LOCAUX
MALADIE
MOBILITÉ
PAJE
PARENT
POLITIQUE
PREH
PRIME
PRUD'HOMMES
PTZ
RETRAITE
SAGEZ
SANTÉ
SOCIAL
STAGE
STATS
TAUX
TRAVAIL
VACANT
VIEUX

Fabrice Preite

Un clown engagé !

Salarié chez PSA Peugeot-Citroën depuis 1982, Fabrice Preite, 56 ans, siège dans des organismes paritaires tels que l'Aract, le Fongecif, le Ceser Grand Est... et se produit comme clown-marionnettiste. Portrait de cet artiste solidaire.



fêtes de villages, comités d'entreprise et maisons de retraite, la mission semble accomplie.

Pour des sourires d'enfants

Fabrice Preite a d'ailleurs été sélectionné pour participer au Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières, du 16 au 24 septembre 2017. À cette occasion, il doit donner, dans la rue, six représentations de marionnettes pour enfants. Le « FMTM », comme l'appellent les habitués, met en lumière plus de 110 compagnies issues des cinq continents. Participer à ce rendez-vous est une belle victoire pour Fabrice Preite qui a commencé sa carrière de clown il y a plus de vingt-cinq ans comme un gag. « *Je travaillais dans la sonorisation et les techniques audiovisuelles. Un jour, je devais présenter un artiste mais il était en retard. Il a fallu improviser pour faire patienter le public. Ainsi est née cette vocation* », se souvient celui qui a érigé le rire comme philosophie de vie. Aujourd'hui, l'employé polyvalent chez PSA préside l'association Magic Podium, qui propose des activités de clown, théâtre, marionnettes, etc. À ce titre, il donne des représentations gratuites dans les hôpitaux pour les enfants malades. « *Grâce à mes marionnettes et tours de magie, je leur apporte un peu de réconfort* », explique-t-il.

Un emploi du temps chargé

En plus des fêtes de villages et des hôpitaux, Fabrice Preite se produit en Belgique et au Luxembourg. Pour ce public à majorité germanophone, il a concocté un spectacle spécial : un clown muet, basé sur l'expression corporelle. Comment arrive-t-il à concilier son travail, son engagement syndical et son activité de clown marionnettiste ? « *Je prépare et donne mes spectacles les week-ends, pas tous bien sûr. Je me réserve le droit de ne pas travailler pendant les vacances... Ce qui me fait tenir, c'est la passion.* » Tout est dit. ■

Chantal Baoutelman

« *J'aime rire. Le rire est le remède universel à tout. J'essaie de tourner toutes les situations en dérision.* » Fabrice Preite est un clown, un vrai. Ses spectacles mêlent humour, musique et interaction. Ils durent entre une demi-heure et une heure. Une parenthèse dans la vie de ce salarié au sein du groupe PSA depuis trente-cinq ans pendant laquelle il a la lourde mission de faire rire son public. « *Un de mes sketches raconte les aventures de Gertrude l'autruche, c'est un spectacle de gags. L'autre met en scène la marionnette Popof. Sur ce spectacle, c'est un enfant qui manipule la marionnette. Je donne le rythme avec mon accordéon sur une musique russe. C'est vraiment entraînant* », raconte l'artiste. Vu son carnet de commandes de représentations dans des mairies,

Alex Pesic

Rock'n'roll in the air

Alex Pesic est un jeune retraité de 68 ans. En plus de son engagement à la CFTC (il est le président de l'Union régionale Île-de-France), il est auteur-compositeur interprète. Un talent à découvrir en chanson.

« *Deux principes guident ma vie et trouvent un écho dans mes chansons : le premier, la responsabilité du choix me vient de la conférence donnée par Jean-Paul Sartre, L'existentialisme est un humanisme¹. Le second : nos actions ont un impact, et si tout le monde choisissait de faire comme moi, que se passerait-il ? Il n'en sortirait que du positif. Ainsi, mes textes sonnent comme des coups de gueule. J'écris sur des choses qui me touchent, sur ce qui m'entoure.* »

Syndicalisme et riff

À lire cette déclaration, on comprend vite qu'Alex Pesic est un homme engagé. Cet ancien salarié d'Air France, à la retraite depuis six ans, s'investit autant dans la présidence de l'Urif que dans les textes qu'il chante sous le nom de scène, Alex Dawson, en hommage au patronyme civil de Johnny Winter², dont il s'inspire. Jimi Hendrix, Eric Clapton ou encore Billy Gibbons guident aussi ses riff de guitare, qu'il répète environ vingt heures par semaine. Ses week-ends y passent aussi : au programme, répétitions et concerts. « *Tout cela empiète sur la vie personnelle mais c'est ainsi, il n'y a pas vraiment d'horaires pour l'engagement syndical ni pour la passion. Heureusement, Internet facilite ma mission de président de l'Urif. Je peux travailler partout* », philosophe-t-il à son tour.

Déjà trois albums

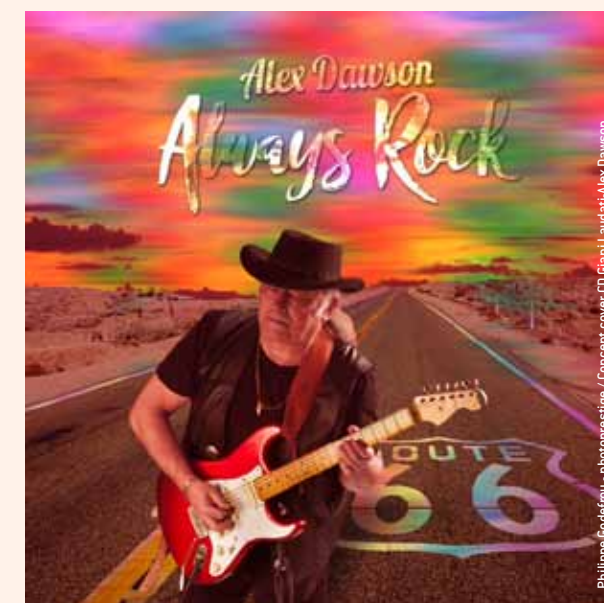
Ce passionné vient de sortir son troisième album : *Always rock*, après *Mystère* et *Back'n'Roll*. Un album pour lequel il a signé, le 5 mai, un contrat avec l'agence Dooweet, qui s'engage à distribuer le disque aux USA et au Canada à partir de septembre 2017. Pour séduire un public toujours plus large, une publicité présentant le disque tourne d'ores et déjà sur les antennes nord-américaines. Comment définir la musique de notre militant rocker ? « *Je fais du blues américain sur des textes français*, précise-t-il, avant de poursuivre : *Le rock est une mentalité comme le rap l'est pour certains.* » L'histoire d'un copain reporter de guerre donne une chanson hommage (intitulée *Reporter* sur l'album *Back'n'Roll*), la liberté des Bikers est

célébrée dans le titre éponyme, *Dans ma bulle* est une ode à la naissance de sa fille.

Cet existentialiste prépare déjà son prochain opus et se produit sur scène, accompagné d'un batteur, et d'un bassiste, et pour certains concerts d'un pianiste et d'un saxophoniste ; il poursuit, par ses choix et ses actes, son rêve de petit garçon : devenir musicien. Il y a fort à parier que son essence sera rock'n'roll ! ■

Plus d'informations sur : www.alexdawson.fr

C.B.



1. L'existentialisme est une doctrine philosophique qui met l'accent sur le vécu de l'homme et ses actions plutôt que sur l'être.
2. Chanteur et guitariste de blues originaire du Texas.

À chaque Une son année !

Tentez d'associer une année de parution à chaque Une de *La Vie à Défendre*, des indices se cachent dans l'image...

- 1994
- 1996
- 2000
- 2007
- 2008
- 2016

1.



2.



3.



4.



5.

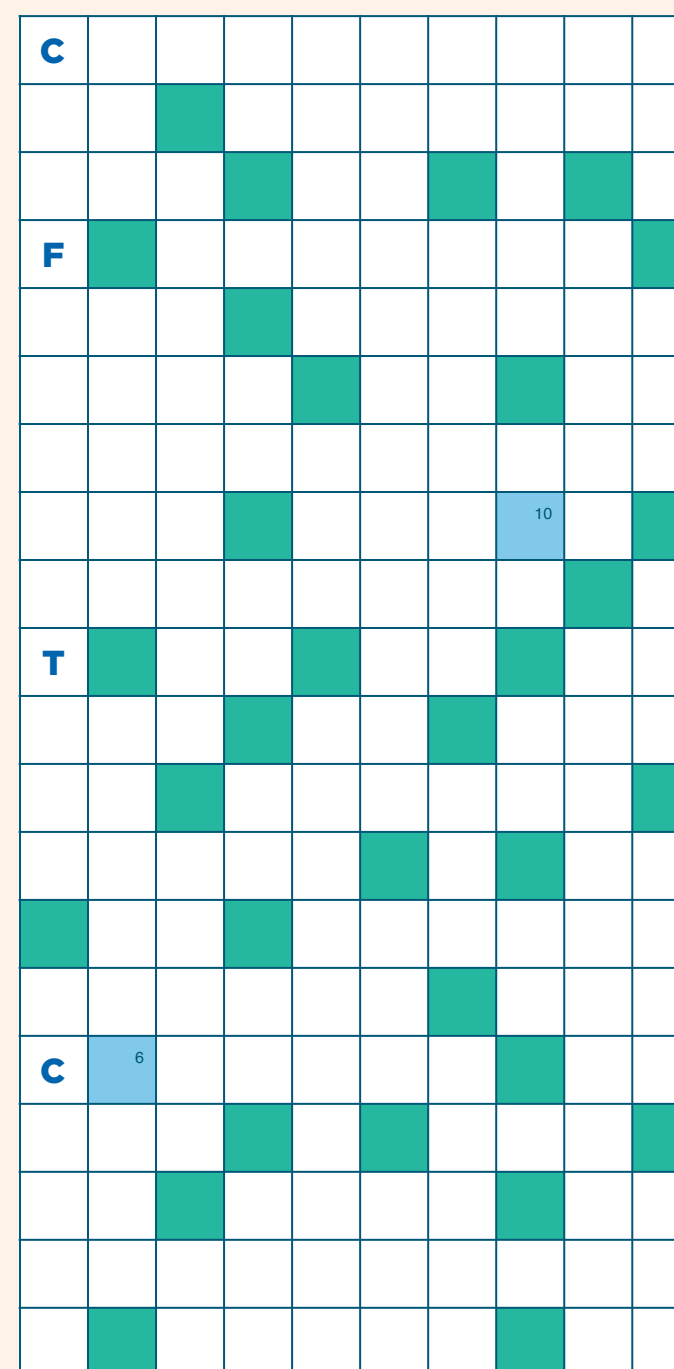


6.



200 cases mots casés

Casez les mots de la liste dans la grille en fonction du nombre de lettres, de leur situation et des cases pleines, tout en utilisant les croisements déjà ébauchés.



2 LETTRES :

AH CE DA DR EU FA IA IF IO IS HS LU MA
NA NU OR OS OU SE TB TP UE UP UR VO

3 LETTRES :

ABS ÂNE BCE CES CIF EAU ÉPI EPR IFS
IRP LUE NEC ORL PSE ROI TIR SES USE
VAE

4 LETTRES :

AEEH DIEU OTAN

5 LETTRES :

AGIRC DÉCÈS NANAS NATIF PINOT
PLFSS PLIES QUART SINUS

6 LETTRES :

ACCORD ACTION CAFTÉS FISTON
PARTIE

7 LETTRES :

AFFAIRE AGROUPA CAISSES HARVARD

8 LETTRES :

ATELIERS

9 LETTRES :

CHRÉTIENS FRANÇAISE

10 LETTRES :

CLIMATIQUE DISPOSITIF ENTRELAÇÉS
RÉTRIBUÉES

11 LETTRES :

HANDICAPÉES

12 LETTRES :

TRAVAILLEURS

13 LETTRES :

CONFÉDÉRATION

Quiz : logement

Répondez aux 10 questions pour devenir incollable sur la thématique du logement !

- 01** De combien de logements sociaux et intermédiaires se compose le patrimoine d'Action Logement (2015) ?
A. 919 000 C. 977 000
B. 948 000 D. 993 000
- 02** Action Logement s'est réformé en début d'année, des Comités interprofessionnels du logement ont été remplacés au profit d'une seule marque. Combien ces CIL étaient-ils ?
A. 20 C. 25
B. 22 D. 27
- 03** Des représentants CFTC sont présents dans les instances d'Action Logement. Oui, mais où ?
A. AL Immobilier C. AL Groupe
B. AL Services D. Les trois !
- 04** Le Dalo est un droit instauré depuis 2007. Que veut dire cet acronyme ?
A. Droit au logement C. Droit au logement opposable
B. Droit au logement ouvrier D. Droit au logement obligatoire
- 05** L'Union sociale pour l'habitat représente 730 organismes HLM à travers cinq fédérations. L'USH a été créée sous le nom d'Union nationale des fédérations d'organismes HLM. En quelle année ?
A. 1901 C. 1929
B. 1918 D. 1945
- 06** Instance consultative des partenaires des organismes HLM, le Conseil social de l'USH a été créé en 1981. Il est présidé par une militante CFTC. Quel est son nom ?
A. Chantal Bousquière-Lévy C. Pascale Coton
B. Imane Harraoui D. Chantal Auquassion
- 07** Le dispositif Visale permet d'obtenir un cautionnement gratuit qui facilite l'accès à un logement du parc privé. Cette garantie d'Action Logement couvre les loyers et charges impayés de la résidence principale du locataire dans la limite d'un loyer de :
A. 1 000 € à Paris et 800 € sur le reste du territoire pendant 2 ans
B. 1 000 € à Paris et 800 € sur le reste du territoire pendant 3 ans
C. 1 500 € à Paris et 1 300 € sur le reste du territoire pendant 2 ans
D. 1 500 € à Paris et 1 300 € sur le reste du territoire pendant 3 ans
- 08** Qui peut bénéficier de Visale ?
A. Les jeunes de moins de 31 ans en situation d'emploi
B. Les salariés de 31 ans ou plus d'une entreprise du secteur privé non-agricole embauchés depuis moins de 6 mois
C. Les demandeurs d'emploi de moins de 31 ans
D. Les demandeurs d'emploi de 31 ans ou plus
- 09** Selon l'Insee, en janvier 2016 et hors Mayotte, combien la France comptait-elle de logements ?
A. 35 millions C. 45 millions
B. 40 millions D. 50 millions
- 10** Et, parmi ces logements, combien étaient vacants ?
A. 1 million C. 3 millions
B. 2 millions D. 4 millions

200 cases mots-croisés

Chaque ligne et chaque colonne sont identifiées par un chiffre. Grâce aux définitions correspondantes, complétez la grille.

I. Elle permet la protection sociale. II. On ne l'aura pas tous au même âge. III. Américaine, elle traite des données du monde entier. Elle fait rimer viable et développement durable. Soldat en un sens. IV. Marchandise contre argent. Jeu de hasard. V. Ses principes sont servir l'intérêt général et privilégier le local et la qualité plutôt que le profit.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II							2			
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										
XI										
XII										
XIII										
XIV										
XV										
XVI										8
XVII										
XVIII										
XIX										
XX										

Scandium. Il est pris en cas de conflit. VI. Mis à l'intérieur. VII. Presse agrumes ou autre chose. Est sur internet. VIII. Fait briller. Ses fleurs sont envahies par les vers. IX. Port de Rome. Agent de liaison. X. Palindrome de manifestant. Elle sert de complément. XI. Le C de CITÉ quand on parle logement. On y songe. XII. Jamais vieux. Mère de miracles. XIII. Fête en un sens, pape dans l'autre. Activité onirique. XIV. Père d'un *Pêcheur d'Islande* ; Vieux bouclier ou de quoi l'acheter. XV. Il fait tout pour ne pas être dans le rouge. Avalé de travers. XVI. Elles sont enceintes. Met dehors. XVII. Scène de ménage. (Com)prendre. XVIII. Tel un salarié touché par la précarité. Titane. XIX. En toile ou en voile, elle est noire. Pas mal de temps. XX. Il est de saison. Le taux d'un prêt de l'État pour votre logement.

1. Elle permet d'ajuster l'application des lois dans l'entreprise. 2. Possessif. Symbole d'un gaz rare. Département normand. Il est plus agréable rose que noir. 3. Elle repose sur la croissance verte. 4. c.-à-d. en latin. Policier ennemi d'Al Capone. Vers 15 heures à Rome. Telle est cabine pour beau teint. 5. Il faut lutter contre lui au travail. Deuxième mot d'un conte. Heurtiez le quai. 6. Des sous pour la rentrée. La CFTC est un de ses 89 membres. Travail temporaire. Elles sont collées en cas d'ex æquo. 7. Vieille monnaie chinoise. Panse des animaux. Il illuminait le phare d'Alexandrie. Passer à côté. 8. Deux à Rome. Accabla d'une lourde charge. Il est en cours. Demi-déesse. Queue du métro. 9. Douleur près du pavillon. Son idée est celle d'un assouplissement du droit du travail. 10. Cherche un compromis favorable. Préleva à la source. Modifié par une nouvelle concurrence.

L'horoscope syndical

BÉLIER (21 mars - 19 avril)



De bonnes nouvelles pour cette fin d'année 2017 ! Des temps de vie conciliés et une activité professionnelle enfin au niveau de vos attentes. La chance vous sourit et ça se voit. Avec Vénus qui vous pousse, de nouvelles opportunités pourraient se présenter très bientôt.

TAUREAU (20 avril - 20 mai)



Votre créativité est au top et tout le monde vous en félicite. Avec un indice bien négocié par vos représentants syndicaux, vous préparez l'hiver sereinement avec ceux qui vous tiennent à cœur. Continuez comme ça.

GÉMEAUX (21 mai - 20 juin)



Félicitations, sous l'influence de Vénus vous accédez au télétravail ! Grâce à de nouvelles responsabilités bien gérées, vous aspirez à libérer votre agenda et avez plus de temps libre. Prenez du temps pour entreprendre. Un conseil, cultivez votre jardin.

CANCER (21 juin - 22 juillet)



Grâce aux lumières de Saturne dans sa deuxième maison, vous êtes plus productif que jamais. L'occasion de montrer à vos collègues la richesse de votre savoir-faire. Natif du deuxième décan, vos proches vous encouragent. Allez de l'avant, et une belle surprise vous attend en cette fin d'année.

LION (23 juillet - 23 août)



Avec Jupiter comme allié, rien ne vous arrête. Logement, emploi, amour : vous êtes plus enthousiaste que jamais. L'occasion de faire le point et d'aspirer à des responsabilités supérieures ? Natif du premier décan, surveillez votre boîte aux lettres, une bonne nouvelle pourrait arriver d'ici peu.

VIERGE (24 août - 22 septembre)



Vous avez une vie bien remplie mais vous maîtrisez votre temps. Boulot, sport, enfants, loisirs... grâce à votre solide sens de l'organisation vous arrivez à cumuler en gardant le sourire. Continuez comme ça, multipliez les rencontres en fin de mois et une opportunité professionnelle pourrait se présenter.

BALANCE (23 septembre - 22 octobre)



Natif de l'automne, votre mélancolie ne doit pas empiéter sur votre professionnalisme. Dans l'ennui ? Formez-vous et découvrez des domaines que vous n'imaginiez pas jusqu'alors.

SCORPION (23 octobre - 21 novembre)



Grâce à votre écoute légendaire et à votre empathie, les autres se confient à vous. La DUP est une place épanouissante sur l'aspect humain, et votre sourire en témoigne. Un conseil, épanouissez-vous en famille et votre travail s'en trouvera amélioré.

SAGITTAIRE (22 novembre - 21 décembre)



C'est l'heure du changement. Au sommet de votre forme, vos collègues se confient à vous et vous admirent. Continuez comme ça, de belles perspectives de promotion peuvent se présenter.

CAPRICORNE (22 décembre - 19 janvier)



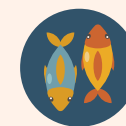
Les vacances vous ont fait du bien et vous attaquez de plain-pied votre travail. Salarié d'une TPE ? Pourquoi ne pas créer votre entreprise ? Avec Vénus et Saturne dans votre dos, rien n'est impossible ! Gardez le sourire.

VERSEAU (20 janvier - 19 février)



Tout le monde vous complimente sur votre incroyable capacité de travail. Surveillez votre boîte aux lettres aux alentours de la fin du mois d'août. Une bonne nouvelle (comme l'acceptation d'une demande de logement social ou une augmentation) pourrait arriver.

POISSONS (20 février - 20 mars)



Vous progressez dans votre travail et vos proches sont fiers de vous. Un conseil : prenez du temps pour profiter d'eux. RTT, congés payés : votre vie et votre développement personnel doivent primer sur votre activité. Soufflez un peu !

L'expression mystère

Bravo ! Vous avez réalisé l'ensemble des jeux de ce livret spécial. Référez-vous aux cases bleues et aux chiffres associés pour compléter l'expression mystère ci-dessous.

__1__2__3__4__5__6__7__8__9__10__11__12__13__14

Les solutions

À la tête du Mouvement ! (page 22)



Alain Deleu • Philippe Louis • Jacques Voisin • Joseph Sauty • Jules Zirnheld • Jean Bornard

Quiz Histoire de la CFTC (page 23)

- 01 D. Pierre Waldeck-Rousseau est alors ministre de l'Intérieur. La loi Le Chapelier, de 1791, proscrit les organisations et rassemblements d'ouvriers. La loi Ollivier, de 1864, abolit le délit de coalition, prévu dans la loi Le Chapelier.
- 02 B. Jules Zirnheld est président de 1919 à 1940. La Confédération, refusant l'autorité du régime de Vichy, entre alors dans la clandestinité jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 03 C. La liste CFTC obtient 26,4 % des suffrages, deuxième force derrière la CGT (59,2 %). Bien que nettement battue, la CFTC, en s'alliant aux élus employeurs, met la CGT en minorité dans la plupart des caisses.
- 04 C. À ce moment-là, la CFTC élit Joseph Sauty à sa tête et refuse la politisation au service de la lutte des classes, qui est le cap annoncé par la nouvelle CFDT.
- 05 B. Le père, Gaston Tessier, a été le premier secrétaire général de la CFTC en 1919, puis a présidé le syndicat entre 1948 et 1953. Le fils, Jacques, fut secrétaire général de 1964 à 1970 et président de 1970 à 1981.
- 06 D. Votre revue fête donc ses 25 ans au mois de septembre.
- 07 D. La CFTC représente 9,49 % selon cette étude de 2017, un peu moins qu'en 2013 (10,62 %). Les 9,49 % actuels la classent en cinquième position derrière, dans l'ordre, la CFDT, la CGT, CGT-FO et la CFE-CGC.
- 08 D. Et des visages de ces 140 000 adhérents sont visibles sur le lien suivant : www.cftc.fr/fr/140-000-visages-de-cftc
- 09 A. Et Jacques Tessier poursuit : « Rien ne peut contribuer plus efficacement à forger cette âme commune des militants du syndicalisme chrétien qu'une bonne connaissance de l'action qu'ont menée leurs devanciers, de leur obstination face à l'adversité, de l'énergie avec laquelle ils ont su, à diverses reprises, franchir certains obstacles, surmonter des difficultés qui auraient été de nature à faire sombrer n'importe quelle autre entreprise humaine. » Les quatre ouvrages cités sont tirés d'une abondante bibliographie de la CFTC, qui grossit année après année. Citons par exemple le *Vive le social 3.0* (2016) de l'actuel président de la CFTC, l'ancien cheminot Philippe Louis.
- 10 A. Présidente d'honneur de la CFTC, Madeleine Tribolati fut une pionnière en tant que négociatrice dans le cadre des conventions collectives et de la défense de l'égalité professionnelle. Elle est décédée en 1995 à l'âge de 90 ans. Un square parisien porte son nom.

Sudokus et wordokus (page 28)

3	1	8	6	2	9	7	5	4
2	4	6	5	7	1	3	9	8
7	9	5	4	8	3	6	1	2
8	3	2	1	6	4	9	7	5
5	6	9	2	3	7	8	4	1
1	7	4	9	5	8	2	3	6
4	2	7	3	1	6	5	8	9
6	8	1	7	9	5	4	2	3
9	5	3	8	4	2	1	6	7

S	L	O	X	I	E	N	U	C
X	U	N	S	O	C	L	E	I
C	E	I	U	N	L	O	X	S
I	O	S	E	C	N	X	L	U
U	N	L	O	X	I	C	S	E
E	X	C	L	U	S	I	O	N
O	C	U	N	E	X	S	I	L
L	I	X	C	S	U	E	N	O
N	S	E	I	L	O	U	C	X

Y	S	E	N	D	A	I	C	L
I	A	L	E	C	S	N	D	Y
C	N	D	I	L	Y	E	S	A
D	C	A	L	E	I	Y	N	S
E	I	S	C	Y	N	L	A	D
N	L	Y	S	A	D	C	E	I
A	E	C	Y	S	L	D	I	N
L	D	I	A	N	E	S	Y	C
S	Y	N	D	I	C	A	L	E

2	4	9	7	3	1	5	6	8
5	3	1	4	6	8	2	9	7
8	6	7	2	5	9	3	1	4
4	1	8	5	7	6	9	3	2
3	9	2	8	1	4	7	5	6
7	5	6	3	9	2	4	8	1
1	7	5	6	4	3	8	2	9
6	8	4	9	2	5	1	7	3
9	2	3	1	8	7	6	4	5

M	N	I	U	E	S	R	B	A
A	S	E	R	M	B	U	I	N
U	R	B	A	N	I	S	M	E
R	E	S	B	U	M	N	A	I
B	A	N	I	S	E	M	U	R
I	U	M	N	R	A	B	E	S
N	M	R	E	I	U	A	S	B
E	B	U	S	A	N	I	R	M
S	I	A	M	B	R	E	N	U

Jeu des 7 erreurs (page 24-25)



Tous les chemins mènent à 200 (page 30)

$$\begin{aligned}
 5 \times 5 \times 4 + 4 \times 5 \times 5 &= 200 \\
 8 \times 9 + 7 \times 8 + 8 \times 9 &= 200 \\
 9 \times 6 \times 4 - 4 \times 4 \times 1 &= 200 \\
 9 + 5 + 3 \times 7 \times 9 - 3 &= 200 \\
 8 - 5 - 9 / 2 + 4 \times 5 &= 200 \\
 4 \times 4 \times 4 \times 5 \times 5 / 8 &= 200 \\
 4 \times 4 \times 4 \times 4 - 7 \times 8 &= 200 \\
 7 \times 6 \times 5 - 4 \times 3 + 2 &= 200 \\
 9 - 8 / 8 + 4 \times 6 \times 8 &= 200
 \end{aligned}$$

L'expression mystère (page 38)

LA VIE À DÉFENDRE

Caro et Alex, les inséparables ! (page 30)

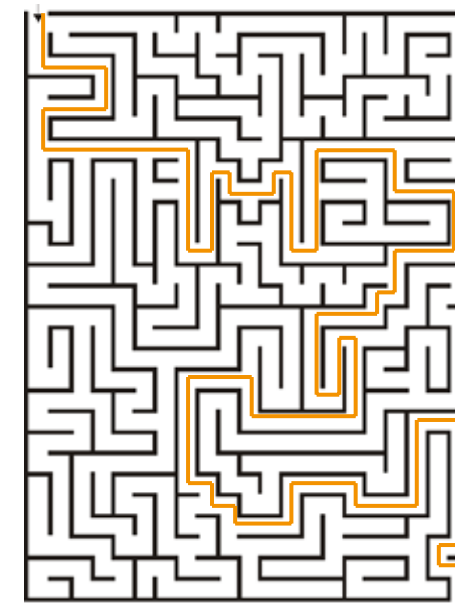
ALEX
A L E S
C L E S
C I E S
C I L S
C O L S
C O L O
C A L O

CARO
T A R O
T A R N
T A I N
C A I N
C L I N
C L I O
A L I X

À chaque Une son année ! (page 34)

- | | | | |
|----|------|----|------|
| 1. | 1996 | 4. | 2000 |
| 2. | 2007 | 5. | 1994 |
| 3. | 2016 | 6. | 2008 |

Le labyrinthe d'Alex et Caro (page 29)



200 cases mots-fléchés avec Alex et Caro (page 26-27)

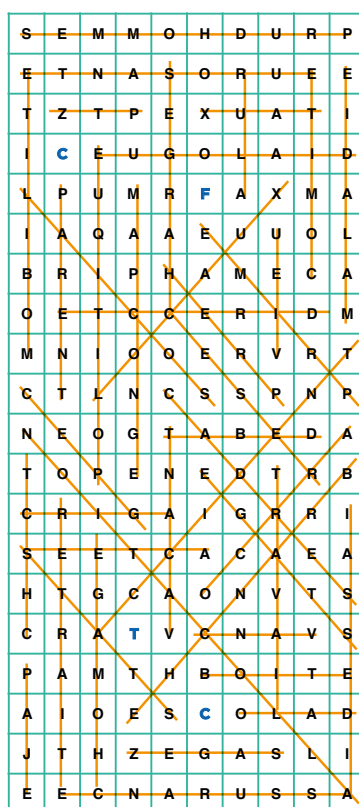
	C		C		S		T		R		D		B	
C	O	H	E	S	I	O	N	S	O	C	I	A	L	E
	D	A	L	O		S	T	A	G	E	S		O	N
M	E	R	U	L	E	S		I	N	A	C	T	I	F
		C	I		R	U	I	N	E		R	A	S	A
L	T	E	C	V						C	I	X		N
	E	L	I	E						E	M	E	U	T
P	S	E		S						S	I		E	
	S	M	I	C						E	N	F	L	E
S	I	E	G	E						A	L	E	X	
	E	N		S	T	U	P	I	D	I	T	E		C
A	R	T	S			N	E		P	R	I	M	A	L
		S	A	L	A	I	R	E		P	O	I	L	U
L	R		N	E	G	O	C	I	A		N	N		E
	H	Y	G	I	E	N	E		V	O	S	G	E	S

	D		A		S		B		U		E		D	
S	Y	N	D	I	C	A	L	I	S	A	T	I	O	N
	S	E	R	V	I	C	E		E	U	R	O	P	E
A	F	F	E	R	E	N	T	E	S		A	N	A	H
	O		T	E		E	S	S		A	N	S		R
T	N	T		S						A	G		R	U
	C	H	A	S						H	E	R	A	
A	T	O	N	E							R	O	D	A
	I	N	A							S	E	B	U	M
D	O		H	B						I	S	O	L	E
	N	A		L	A		C	A	R	O		T	A	
A	N	I	S	E			I	N	S	O	U	M	I	S
	E		P	U	L	S	A	T	I	L	E	S		T
U	N	E	D	I	C		M	I		E	T	E	T	E
	T	U		T	P	E		S	A		Z	E	U	S

Quiz : **logement** (page 36)

- 01 B. Le A. correspond au chiffre de 2014.
- 02 A. Action Logement Nord, Groupe Alliance Territoires, Amallia, Astria, Groupe CIL Atlantique, CIL Martinique, CIL Méditerranée, CIL Val de Loire, Groupe Ciléo, Cilgere, Entreprises-Habitat, GIC, Inicial, Logéhab, Groupe Logeo, Logilia, Logilience Ouest, Groupe Plurial, Groupe Procilia, Groupe Solendi.
- 03 D.
- 04 C.
- 05 C.
- 06 A. Imane Harraoui est secrétaire générale de la fédération Communication, Pascale Coton est vice-présidente de la CFTC et Chantal Auquasson est le fruit de notre imagination !
- 07 D.
- 08 A. B. C.
- 09 A. 35 millions soit 10 millions de plus qu'en 1986. Sur ces 35 millions, 82 % sont des résidences principales et 56 % des logements individuels.
- 10 C. 3 millions de logements vacants début 2016, soit 8 % du parc.

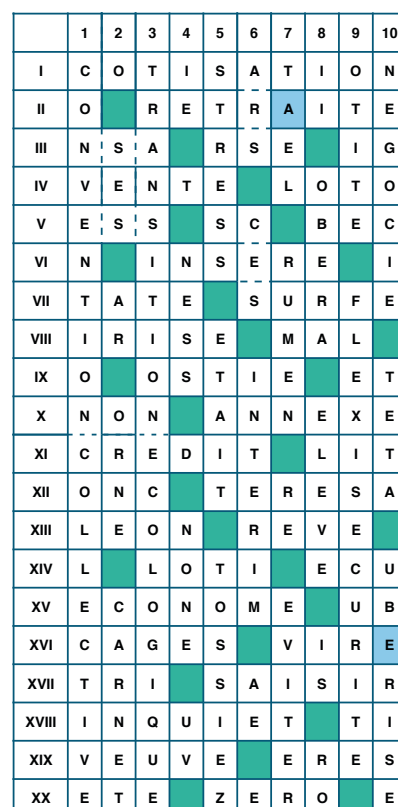
200 cases mots-mêlées
(page 31)



200 cases mots-casés !
(page 35)



200 cases mots-croisés !
(page 37)



Diffuz

Petites actions pour grands défis



Diffuz, LE réseau social des défis solidaires !

Gratuit, ouvert à tous, il facilite l'engagement solidaire et crée du lien entre les associations en quête de bénévoles et les citoyens en quête d'action.

Grâce à Diffuz, chacun a le pouvoir d'agir au service de la solidarité, ponctuellement, où il veut et quand il veut, en fonction de ses centres d'intérêt.

Découvrez **Diffuz**, le réseau social des **défis** solidaires

Diffuz, initié par



Essentiel pour moi

et soutenu par



samuso-
social
de Paris



Unité Cité



unicef
FRANCE

Inscrivez-vous sur www.diffuz.com

Suivez-nous sur





10161-1704

Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable
Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants
aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching...
améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance
des entreprises.

Pour en savoir plus :

entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com

Votre contact : **contact-branches@malakoffmederic.com**



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE